Le journal du Parti Démocrate-Chrétien genevois
– imprimé sur papier recyclé avec des encres biovégétales –

n°280 novembre 2020

ORAN/GE PRESSEE

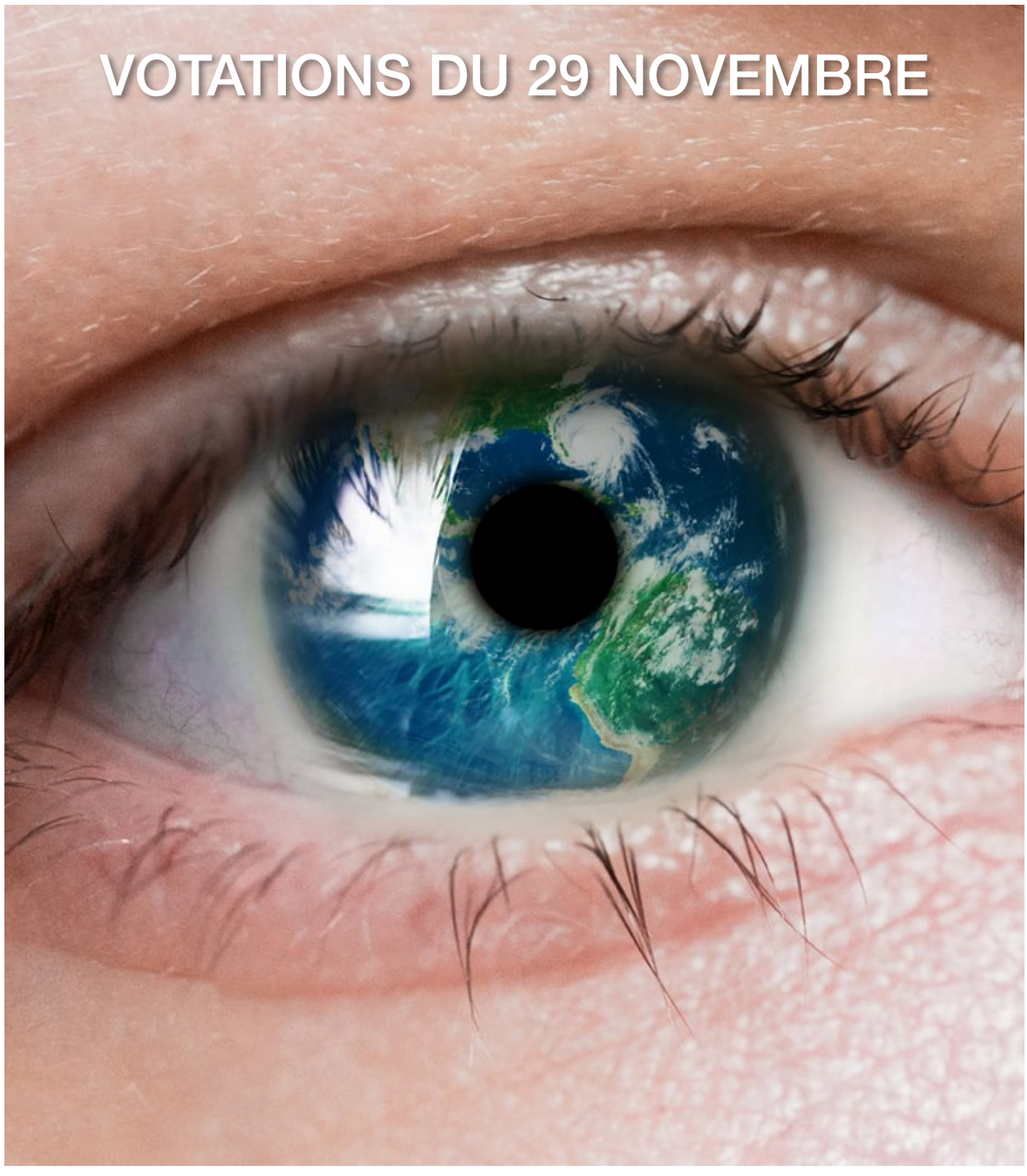

JAB
CH-1205 Genève
PP | Journal

04-09 Votations
10 Session du Conseil national
11 Politique pénitentiaire
12-14 COVID-19
15 Entretien avec Sandro Vecchio

Agenda

En raison de la situation sanitaire, l'agenda des séances des commissions, groupements, conférences, etc. est soumis à de nombreuses modifications.

Nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet *www.pdc-ge.ch* pour trouver les informations actualisées.

Le Samedi du Partage aura lieu les 27 et 28 novembre prochain. Sous la houlette du Bureau du PDC Ville de Genève, une vingtaine de membres seront mobilisés dans les divers points de vente d'alimentation de la cité. Avec la crise que nous traversons, ce moment de solidarité apporte une aide bienvenue aux personnes en situation de précarité. Toutes les mesures sanitaires seront prises pour assurer la sécurité de tous en concertation avec les enseignes ; les bénévoles seront équipés de masques et de gants.

Votations
Dimanche 29 novembre

---

l'équipe de l'OranGE Pressée

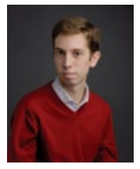

Rédacteur en chef
Benoît Cerutti

Editeur Responsable
Vincent Gillet
Secrétaire général du PDC

Graphisme
Arthur Miffon
com.betypic.ch/

IMPRESSUM

10 éditions p/an - OranGE Pressée // Prix Abo. 40.- ou 60.- avec soutien
Editeur: Parti Démocrate-Chrétien • Rue Alcide-Jentzer 9, 1205 Genève
T. 022 328 20 11 • info@pdc-ge.ch • www.pdc-ge.ch • facebook.com/genevepdc
Moléson Impressions, imprimé en 1400 exemplaires sur papier recyclé avec des encres biovégétales

EDITO

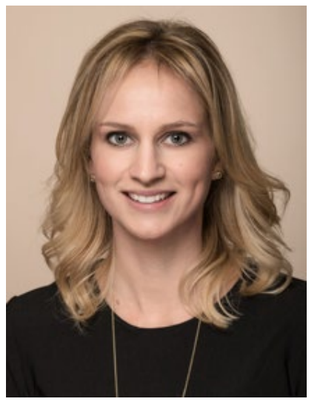

Esprit de responsabilité

La crise que nous traversons est exceptionnelle par son intensité et sa gravité. Elle affecte l'ensemble de notre société, sur le plan sanitaire, économique et social.

Dans ce contexte, comme parti gouvernemental, nous avons un devoir particulier : être à la hauteur des enjeux et surtout, faire preuve d'un fort esprit de responsabilité, valeur centrale de notre parti.

L'esprit de responsabilité c'est tout d'abord rappeler qu'il est inopportun d'opposer la gravité de la situation sanitaire à la grave crise économique qu'elle engendre. C'est un subtil équilibre qu'il faut sans cesse chercher, en étant que conscient que les choix effectués sont douloureux et laisseront des cicatrices profondes pour certains secteurs d'activité, auxquels il faut d'urgence apporter un puissant soutien financier.

L'esprit de responsabilité, c'est également permettre à l'État de fonctionner. Depuis quelques semaines, sans renoncer à l'exigence d'un État plus efficient, le PDC met toute son énergie pour s'assurer qu'un budget puisse être voté par le Grand Conseil. Il entretient des contacts formels et informels avec l'ensemble des partis politiques. Malgré l'ampleur du déficit, nous considérons que pour limiter les dégâts de la crise, il faut pouvoir dégager des moyens prioritaires. Et seul un budget le permet.

Durant cette période, notre mission est d'accompagner le Conseil d'État dans ses choix, certes de manière critique mais toujours dans un esprit de bonne volonté. Car la gravité de la crise se suffit à elle-même, sans lui ajouter une dimension politique que les Genevois.es ne comprendraient pas.

Delphine Bachmann, Présidente du PDC Genève

L'initiative pour des multinationales responsables : une évidence !

Ces dernières années, nous avons vécu des crises majeures, notamment une crise économique en 2008 avec les subprimes, et une crise sanitaire avec le coronavirus. Durant ces crises, on espère alors ardemment que notre société puisse réaliser que l'on doit tendre à un modèle économique plus éthique, plus respectueux de l'humain et de l'environnement.

Et pourtant… L'histoire de cette initiative montre à quel point certains milieux économiques ont peur lorsqu'on leur demande d'avoir des critères complets de développement durable. On peut observer que les associations faîtières de l'économie ont beaucoup plus de craintes et sont souvent beaucoup plus frileuses face à une évolution éthique que les entreprises elles-mêmes. Il est d'ailleurs à relever que certaines associations, notamment la Fédération des entreprises romandes-Genève et le Groupement des Entreprises Multinationales ont montré une très belle ouverture lors des débats sur cette initiative, et se sont montrées très demandeuses de règles plus contraignantes en matière de protection de l'environnement et de droits humains à l'étranger.

« L'économie suisse a tout à gagner si cette initiative est acceptée, elle montera une image positive. »

Alors, de quoi s'agit-il ? Que demande cette initiative ?

Les entreprises qui ont leur siège statutaire en Suisse doivent respecter, y compris à l'étranger, les normes internationalement reconnues en matière de droits humains et de préservation de l'environnement. Elles doivent également veiller à ce que les entreprises qu'elles contrôlent fassent de même. L'initiative demande enfin que les entreprises soient passibles de poursuites en Suisse si ces normes ne sont pas respectées (basé sur la responsabilité civile des employeurs).

Le devoir de diligence n'est pas combattu par les opposants, c'est la sanction qui est contestée. Et pourtant, que vaut une loi qui ne prévoit aucune sanction si on ne la respecte pas ?

Les obligations de diligence prévues par le contre-projet concernant le travail des enfants et de certains minéraux provenant de zones de conflit sont insuffisantes. On le sait, les mesures volontaires ne fonctionnent pas. L'ancienne conseillère nationale PDC, Lucrezia Meier-Schatz, relève dans son argumentaire en faveur de l'initiative qu' «au bout du compte, les mesures volontaires signifient que les multinationales sont censées décider elles-mêmes quelle place elles accordent aux droits humains et à l'environnement », alors que c'est aux Etats de déterminer les règles à respecter.

L'objectif poursuivi par cette initiative est déjà une réalité dans de nombreux pays. En Autriche et en Suède, les multinationales sont responsables des dommages causés par leurs filiales selon des règles semblables à celles qui inspirent l'initiative. L'Angleterre et le Canada ont vu leurs tribunaux reconnaître une telle responsabilité dans leur jurisprudence. Par ailleurs, l'Union Européenne veut harmoniser les règles dès 2021, et a annoncé travailler à un projet de loi européen sur la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et de l'environnement qui engage notamment la responsabilité civile de l'entreprise. Un groupement d'entreprises connues internationalement ont salué cette annonce et se sont prononcé fermement en faveur de mesures contraignantes.

L'économie suisse a tout à gagner si cette initiative est acceptée, elle montera une image positive, éthique, volontaire en termes de développement durable et pourra ainsi assurer sa compétitivité. Il s'agit de soutenir ces entreprises suisses, qui, dans leur grande majorité, respectent les normes et standards internationaux et qui, aujourd'hui souffrent de la mauvaise publicité faite par quelques mauvais élèves. Comment soutenir le fait que des entreprises suisses puissent faire du bénéfice en exportant des produits interdits en Suisse car nocifs pour la santé humaine ?

Dans cette campagne, malheureusement, comme souvent, on entendra beaucoup de contre-vérités, alors lisez le texte complet de l'initiative, et n'oubliez pas qu'en votant OUI, nous demandons au parlement d'élaborer une loi d'application (dans laquelle l'initiative demande que l'on respecte les besoins des PME) et que c'est dans ce processus-là que les contours exacts de la loi seront définis.

Ayons le courage de reconnaître que cette initiative est nécessaire et qu'elle fera le plus grand bien à notre économie en améliorant son image et en reconnaissant sa responsabilité éthique.

Béatrice Hirsch, ancienne présidente du PDC Genève et ancienne députée

Entretien avec Christophe Barman

Christophe Barman est cofondateur de la société Loyco SA, qu'il dirige depuis sa création en 2013. Il est membre du comité « Économie pour des entreprises responsables ». Il nous présente les raisons de son engagement en faveur de l'initiative.

Quelles sont les raisons de votre engagement en faveur de l'initiative pour des entreprises responsables ?

J'ai la conviction que le monde économique doit avoir un impact positif sur l'environnement et la société. La performance ne peut se réduire uniquement à des critères basés sur le profit mais doit être également évaluée au prisme de ses effets positifs sur la communauté et les employés.

Je pense également que nous ne pouvons plus nous satisfaire de mesures incitatives pour inciter les structures économiques à respecter ce que l'on peut considérer comme le minimum en matière de droits sociaux et environnementaux, puisque nous avons vu que les mesures volontaires ne suffisaient pas pour certains mauvais élèves. Il est temps d'instaurer un cadre légal clair à ce sujet.

Parmi les chefs d'entreprise, beaucoup s'inquiètent de la responsabilité juridique de l'entreprise vis-à-vis de ses fournisseurs, argumentant de la difficulté de s'assurer de leur comportement. Que leur répondez-vous ?

Ces inquiétudes me paraissent infondées. Le texte de l'initiative est très clair. On fait référence à des fournisseurs sur lesquels l'entreprise a un contrôle économique. Avoir un contrôle économique sur un fournisseur, cela signifie avoir une relation très étroite, à travers des participations ou des contrats d'achats exclusifs par exemple. On ne parle pas de petites commandes occasionnelles mais de commandes structurelles dans la chaîne de valeur de l'entreprise.

Par ailleurs, en cas d'acceptation de l'initiative, le parlement devra rédiger un texte d'application. Au vu du rapport de force politique et économique dans notre pays, l'application de l'initiative veillera aux intérêts des petites structures économiques et productives ; j'en suis convaincu.

Le parlement a établi un contre-projet indirect à l'initiative qui selon ses auteurs reprend les préoccupations des initiants. Qu'en pensez-vous ?

Il ne reprend aucunement les préoccupations des initiants. Il demande aux entreprises de reporter dans un rapport les risques auxquels elles s'exposent en matière de droits humains dans leurs activités à l'étranger. Cela se pratique déjà très souvent et n'a amené aucun résultat satisfaisant. Par ailleurs, l'amende de 100'000 francs à laquelle s'exposent les entreprises qui rendent un rapport erroné est totalement risible lorsque l'on connaît la structure financière de ces sociétés. Le contre-projet ne prévoit par ailleurs aucune sanction pour une multinationale qui commettrait une atteinte grave aux droits humains.

« Développer des activités économiques durables et responsables comme fondement d'un swiss made est non seulement nécessaire mais un atout à l'étranger. »

Selon les opposants, le texte de l'initiative utilise des termes considérés comme trop vagues notamment « droits de l'homme internationalement reconnus » et « normes environnementales internationales ». Le risque n'est-il pas de voir des entreprises condamnées pour des actions pouvant être considérées comme mineures ?

Soyons sérieux ! Aucune entreprise ne sera poursuivie dans le cadre d'une procédure civile en Suisse sur des points de détail d'une action à l'étranger. L'initiative vise à s'attaquer à des cas graves. Les opposants le savent parfaitement bien et jouent avec la peur.

Comment expliquez-vous le fort engagement des faîtières économiques dans la campagne alors que très peu d'entreprises seront concernées et parmi elles, les 90% n'ont rien à se reprocher ?

Je crois que les grandes faîtières économiques ont pris beaucoup de retard dans la compréhension de l'économie et de ses transformations depuis une dizaine d'années.

Aujourd'hui si l'on veut réussir dans la compétition mondiale, il faut être plus durable, agile et digital. Dans ce contexte, développer des activités économiques durables et responsables comme fondement d'un swiss made est non seulement nécessaire mais un atout à l'étranger.

En cela, l'initiative est une formidable opportunité pour l'économie suisse. La plupart des entrepreneurs en sont d'ailleurs conscients.

Propos recueillis par Benoît Cerutti

NON à l'initiative radicale du Groupe pour une Suisse sans armée

De quoi s'agit-il ?

L'initiative populaire « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre » a été déposée par une vaste alliance entre partis de gauche et verts et différentes ONG. Elle veut interdire à la Banque Nationale Suisse (BNS), aux fondations ainsi qu'aux institutions de prévoyance étatique et professionnelle (caisses de pension) le financement des producteurs de matériel de guerre. Elle demande en outre que la Confédération s'engage sur le plan national et international à ce que des conditions équivalentes soient en vigueur pour les banques et les assurances.

La disposition constitutionnelle prévue définit les producteurs de matériel de guerre comme étant des entreprises qui génèrent plus de cinq pour cent de leurs chiffres d'affaires annuel grâce à la fabrication de matériel de guerre. Les dispositifs destinés au déminage humanitaire ainsi que les armes de chasse et de sport et leurs munitions correspondantes seraient explicitement exclus de l'interdiction de financement. Selon cette initiative populaire, les moyens permettant de financer les producteurs de matériel de guerre sont les suivants: l'octroi de crédits, de prêts, de dons et d'autres avantages financiers comparables, la participation dans des entreprises de fabrication de matériel de guerre, par ex. par l'acquisition de titres; l'achat de certains produits financiers, par ex. placements collectifs de capitaux ou produits structurés contenant des parts dans des entreprises de fabrication de matériel de guerre.

Pourquoi le PDC s'engage pour un NON :

Indépendance de la Banque Nationale

Le fait que les banques centrales doivent être indépendantes des instances

politiques pour accomplir leurs tâches en matière de politique monétaire, est un principe largement accepté et appliqué dans le monde entier. Une acceptation de l'initiative restreindrait les décisions de placement de la BNS par des directives. La BNS n'aurait alors plus la possibilité d'investir de manière neutre par rapport au marché. L'indépendance de la BNS, garantie par la Constitution, serait remise en question. Cela pourrait également ouvrir une porte à d'autres possibilités d'influence dont la conséquence serait la restriction de placements dans d'autres domaines, réduisant ainsi encore plus l'indépendance de la BNS.

« La loi fédérale sur le matériel de guerre inclut déjà une interdiction de financement direct de matériel de guerre interdit. »

La Suisse connaît déjà une interdiction de financement

La loi fédérale sur le matériel de guerre inclut déjà une interdiction de financement direct de matériel de guerre interdit. Cela concerne notamment les armes nucléaires, biologiques et chimiques, ainsi que les munitions à fragmentation et les mines antipersonnel. Une interdiction de financement indirecte existe déjà pour le cas où il faudrait contourner par son biais l'interdiction de financement direct (pour les armes susmentionnées).

Répercussions négatives sur la prévoyance vieillesse

Ce sont justement les institutions de prévoyance étatique et professionnelle, et plus particulièrement les caisses de pension et Compenswiss (fonds de compensation AVS/AI/APG), qui devraient renoncer – en cas d'acceptation de l'initiative – à leur stratégie de placement dans des fonds bien diversifiés qui est déjà axée sur des principes éthiques et investir dans des produits de placement restreints ou des titres individuels. Suivant la stratégie de placement, cela entraînerait une dispersion insuffisante des placements avec un risque de placement nettement plus élevé ou alors cela entraînerait des coûts élevés en raison d'un travail administratif supplémentaire. Les deux auraient un impact négatif sur les immobilisations (en particulier les fonds de prévoyance des caisses de pension ou les biens des fonds de compensation AVS/AI/APG).

Seuil arbitraire de cinq pour cent

Le seuil de cinq pour cent a été choisi de manière totalement arbitraire. Les initiants n'ont pas été en mesure d'expliquer le choix de cinq pour cent et non pas par exemple de zéro ou de dix pour cent. En outre, un seuil de cinq pour cent du chiffre d'affaires annuel est pratiquement impossible à mettre en œuvre. La part de matériel de guerre n'est pas divulguée sous cette forme de nos jours, et elle est probablement difficilement vérifiable, voire pratiquement invérifiable. De même, cette part peut varier d'une année à l'autre. Avec un tel seuil, nous créons un flou juridique.

C'est l'ensemble de ces points qui ont amené le PDC suisse et genevois à refuser l'initiative.

Extrait de l'argumentaire du PDC Suisse

Loi 11976

Oui à la modification de la limite de zones sur la commune d'Avusy

Déposé par le Conseil d'État, le projet de loi adopté par le Grand Conseil en novembre 2018 vise à régulariser une situation en partie illégale mais tolérée jusqu'à présent.

Genèse du projet

Depuis les années 1980, une entreprise recycle environ un quart des déchets de chantier du canton sur une zone légalement non prévue à cet effet puisque classée en zone agricole. L'imbroglio juridique veut cependant que cette entreprise ait reçu une autorisation administrative de pratiquer une telle activité à deux reprises ces trente dernières années. Le Tribunal fédéral a néanmoins déclaré cette activité comme étant illégale.

Face à cette situation totalement ubuesque, le Conseil d'État a déposé un projet de loi visant à régulariser l'activité de l'entreprise sur cette zone en procédant à son déclassement. Le projet vise à créer une zone industrielle spécifiquement destinée au recyclage des matériaux minéraux, à l'endroit où l'entreprise exerce déjà cette activité.

Une activité de recyclage nécessaire pour Genève

Si le Conseil d'État et une majorité du Grand Conseil ont souhaité régulariser la présente situation, c'est notamment en raison du caractère important de l'activité de l'entreprise : le recyclage de matériaux minéraux.

« Le présent projet permet ainsi de répondre à un objectif d'économie circulaire et durable. »

Depuis quelques années, Genève construit beaucoup. Les matériaux minéraux récupérés sur les chantiers peuvent ainsi être recyclés afin d'y créer du gravier.

Aujourd'hui, les réserves de gravier sont au bord de l'épuisement à Genève et pourtant la demande ne cesse d'augmenter. Le recyclage de matériaux minéraux permet ainsi de répondre en partie à la demande. Elle permet également de moins recourir à l'importation de gravier, dont la production

en France est distante de plusieurs centaines de kilomètres, ce qui occasionne nuisances et pollution.

L'entreprise qui aujourd'hui exploite la zone est par ailleurs à la pointe de la technologie en matière de recyclage de matériaux minéraux.

Le présent projet permet ainsi de répondre à un objectif d'économie circulaire et durable.

Toutefois, le point de cristallisation des opposants par rapport au projet se focalise sur la question du déclassement en défaveur de la zone agricole.

Il convient cependant de rappeler certains éléments.

Tout d'abord, l'activité de recyclage est pratiquée depuis plus de trente ans sur cette zone. Cela fait donc bien longtemps que ces parcelles ne sont plus orientées vers la production agricole.

D'autre part, à ce jour, les activités de recyclage sont organisées sur 35'000 m2. Or, seulement 25'500 m2 seront déclassés en zone industrielle. Les 9'000 m2 restant resteront en zone agricole et pourront ainsi être réorientés pleinement vers l'agriculture, ce qui n'est actuellement pas le cas.

Enfin, aucun lieu alternatif n'a pu être identifié sur le territoire du canton. Il est donc impossible de pouvoir transférer cette activité ailleurs.

Le PDC reste fortement attaché à la zone agricole et à sa préservation. Cependant, ce projet ne fait que régulariser une situation déjà existante et que nombre d'agriculteurs reconnaissent comme faisant sens. En soutenant le présent objet, nous prenons ainsi nos responsabilités pour maintenir une activité essentielle à Genève et régler une problématique qui n'a que trop duré.

Jacques Blondin,
Chef du Groupe PDC au Grand Conseil

Entretien avec Jean-Marc Guinchard

Oui à l'égalité politique pour les personnes handicapées ou âgées

Député, membre de la commission législative

Quelle est la législation actuelle en matière d'accès aux droits civiques pour les personnes incapables de discernement ?

Aujourd'hui la Constitution genevoise prévoit que « les droits politiques des personnes durablement incapables de discernement peuvent être suspendus par décision d'une autorité judiciaire ».

Ainsi, en application de la nouvelle Constitution, depuis 2013, ce sont les juges du Tribunal de protection de l'adulte qui décident qui est apte ou non à exercer les droits politiques. Pour notre canton, cela représente environ 1'200 personnes qui sont placées sous curatelle générale.

Cette disposition n'est pas sans poser problème car les critères du Tribunal ne sont pas toujours très clairs.

C'est dans ce contexte qu'un projet de loi constitutionnel voté par le Grand Conseil propose de modifier la pratique en la matière.

Que contient la présente loi soumise à votation ?

Son contenu est assez simple. La loi propose de se conformer pleinement aux exigences de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Ainsi, elle supprime le principe selon lequel les droits politiques des personnes « durablement incapables de discernement » peuvent être « suspendus » par décision d'une autorité judiciaire.

Ainsi, toute personne née avec le droit de vote pourra l'exercer à sa majorité sans qu'un juge ne doive statuer sur son cas.

Par ailleurs, étant donné le caractère strictement individuel de ce droit, il ne sera pas exercé par le biais d'un représentant.

Le présent projet opère ainsi une différenciation entre l'incapacité de discernement pour gérer ses affaires privées et la capacité d'appréhender les objets d'une votation populaire.

Que répondez-vous à celles et ceux qui s'inquiètent d'une éventuelle captation de suffrages par des tiers ?

Je crois que le risque est très faible. Cela a d'ailleurs été l'objet de débats lors de l'examen de la loi au Grand Conseil. Mais le service des votations et élections nous a fait la démonstration que des moyens de contrôle existent.

«Toute personne née avec le droit de vote pourra l'exercer à sa majorité sans qu'un juge ne doive statuer sur son cas.»

Ainsi, par exemple, pour le vote dans les EMS, le service opère des retraçages totalement anonymes afin de s'assurer qu'aucune captation de suffrages n'ait pu s'opérer par des tiers.

Enfin, il parait important de rappeler que la falsification d'un bulletin d'une tierce personne est du ressort du droit pénal et donc punissable par la loi.

Genève serait le premier canton de Suisse à se mettre en conformité de la convention de l'ONU relatives aux droits des personnes handicapées, que notre pays a pourtant ratifiée...

Oui, et c'est un acte important. Notre canton a toujours été moteur en matière d'intégration des personnes handicapées. Il a ainsi voté très tôt une loi ambitieuse en matière d'intégration de ces personnes.

C'est aussi une question de dignité humaine et de reconnaissance de l'apport des personnes handicapées ou âgées dans le débat démocratique. Il s'agit de leur reconnaître enfin la qualité de citoyens et citoyennes à part entière.

C'est la raison pour laquelle, notre parti, profondément attaché la dignité humaine, recommande de voter oui à cette loi.

Propos recueillis par Benoît Cerutti

Journal de la session d'octobre

Le Conseil national s'est réuni en session parlementaire les 29 et 30 octobre. Il a notamment adopté des objets importants pour nos PME dans le contexte de la crise économique Covid-19 et les coûts de la santé.

Loi sur les cautionnements solidaires liés au Covid-19

Le printemps dernier, dans le cadre des mesures d'urgence de soutien à l'économie, le Conseil fédéral avait adopté une ordonnance sur les cautionnements solidaires liés au COvid-19 afin de fournir en urgence des liquidités aux entreprises suisses.

A la fin du mois d'août, un peu plus de 136 000 crédits d'un volume total de 16,4 milliards de francs étaient ainsi cautionnés, la plupart attribués à des entreprises comptant moins de 10 collaborateurs.

Dans le cadre de l'examen de la loi, le Conseil national a décidé de prolonger le délai d'amortissement des crédits de cinq à huit ans et deux ans de prolongation seront encore possibles pour les cas les plus difficiles. Le taux d'intérêt sera maintenu à 0% pour les crédits jusqu'à 500'000 francs et 0,5% jusqu'à 20 millions de francs.

«Le Conseil national a décidé de prolonger le délai d'amortissement des crédits de cinq à huit ans.»

Cette mesure a notamment pu trouver une majorité grâce au Groupe du Centre. Elle donne de la visibilité aux entreprises et leur permettra d'appréhender l'avenir de manière un peu plus sereine.

La loi doit maintenant être traitée au Conseil des États.

Initiatives cantonales SG/TG – Ne pas subventionner le tourisme d'achat

Le Conseil national a adopté deux initiatives cantonales des cantons de Saint-Gall et Thurgovie concernant le tourisme d'achat.

Actuellement, quiconque effectue des achats à l'étranger pour une valeur inférieure à 300 francs peut se voir exonéré, lors de l'importation de la marchandise, de la TVA étrangère. Cependant, aucune taxe à l'importation n'est prévue en Suisse.

Ainsi, bénéficiant de cet avantage fiscal, le tourisme d'achat devient très intéressant pour le consommateur. Le but des interpellations déposées est de le freiner.

Lors des débats, il a néanmoins été relevé qu'il convient de trouver un mécanisme non bureaucratique et facilement réalisable.

Révision de la LaMal- Importation de médicaments génériques

Dans le cadre de l'examen d'une modification de la loi sur l'assurance maladie concernant les coûts de la santé, le Conseil national a adopté une disposition permettant de faciliter l'importation de médicaments génériques.

A titre de comparaison, le prix des médicaments génériques en Suisse est deux fois supérieur à celui de nos pays voisins. Ces prix trop élevés des génériques sont une incitation à utiliser les préparations originales, ou des médicaments qui sont encore sous brevet.

Ainsi, il y a notamment encore beaucoup d'entraves techniques découlant de la législation et freinant les importations de médicaments génériques, notamment l'obligation d'initier une nouvelle procédure d'autorisation en Suisse du médicament importé ou l'obligation de reconditionner les produits dans les trois langues nationales. Avec la disposition votée, ces entraves seront supprimées.

La présente disposition permettra ainsi de faciliter le recours aux médicaments génériques et favorisera à la baisse les coûts de la santé.

Vincent Maitre, Conseiller national

Une vraie politique pénitentiaire pour Genève

Le long feuilleton de la prison des Dardelles s'est achevé par le vote négatif du Grand Conseil du 2 octobre 2020.

Ce projet pharaonique, quoique les Dardelles n'ont jamais été confondues avec Abou Simbel, n'avait jamais recueilli l'approbation du PDC. Extrêmement dispendieux, il posait la question, jamais résolue, de son financement. Démesuré, il empiétait sur quantité de terres agricoles. Suranné, il traduisait une vision passéiste de la politique pénitentiaire.

S'il aurait été sans doute préférable que le peuple ait pu s'exprimer sur le projet des Dardelles, il n'en demeure pas moins que personne ne regrettera son abandon.

Mais tant la sécurité à Genève que le respect de la dignité humaine commandent d'agir et de proposer une alternative. Urgemment, tant il est vrai que la prison de Champ-Dollon, ouverte en 1977 à l'initiative de Guy Fontanet, souffre aujourd'hui de sa vétusté et de la surexploitation de ses infrastructures.

C'est dans ce contexte que le PDC a multiplié les actions formelles et informelles visant à proposer une politique pénitentiaire plus humaine, plus cohérente et plus économique, mais dénuée de tout angélisme.

Soudainement, ce qui était considéré comme impossible avant le vote des Dardelles est devenu possible.

D'abord, le projet de construction d'un établissement réservé aux femmes ne relève plus de l'utopie si l'on en croit les propos tenus par Mauro Poggia dans la Tribune de Genève et lors de la séance du 30 octobre au Grand Conseil. Il s'agirait d'une grande victoire du PDC puisque ce projet avait été porté à bout de bras par la regrettée Anne Marie von Arx Vernon. Elle n'avait cessé de plaider la nécessité de créer un véritable centre de détention uniquement dévolu aux femmes en détention préventive et en exécution de peine avec une prise en charge, un accompagnement et un suivi

ciblés permettant la mise en place d'ateliers, d'activités et de formations pertinentes et non stéréotypées répondant à leurs besoins spécifiques. Cette structure sera conçue comme une structure à dimension humaine, pouvant bénéficier d'un site déjà existant à réhabiliter, tel celui de la Favra, ou bien d'une construction nouvelle.

«Le PDC a multiplié les actions formelles et informelles visant à proposer une politique pénitentiaire plus humaine, plus cohérente et plus économique, mais dénuée de tout angélisme.»

Ensuite, la nécessité de favoriser les mesures alternatives à la détention dans une prison de haute sécurité a été reconnue par le Grand Conseil lors de cette même séance du 30 octobre 2020, suite au rapport de majorité du PDC sur la motion 2666. Il n'est plus admissible que des personnes ne présentant aucune dangerosité soient incarcérées dans une prison de haute sécurité avec des détenus violents. Le tout prison, sans distinction faite en fonction du profil et de la dangerosité des détenus, conduit à favoriser la spirale de la criminalité, ce qui a des conséquences négatives non négligeables pour la sécurité dans le canton. Le bracelet électronique, au demeurant tellement moins onéreux que la détention (dont on rappellera ici qu'elle coûte plus de CHF 500.- par jour et par détenu contre CHF 9.- pour un bracelet électronique), est une mesure alternative efficace, alors même qu'elle n'est quasiment pas utilisée aujourd'hui. De même, l'absence de centre de détention en milieu ouvert empêche la réinsertion des condamnés. Là aussi, la sécurité en pâtit. Il est en effet démontré que l'exécution de peine par étapes, pendant lesquelles le détenu apprend progressivement à recouvrer et à gérer sa liberté, réduit significativement le risque de réitération. Les travaux d'intérêt général doivent également être favorisés, ce qui nécessite une approche proactive des autorités. Trop de condamnés ignorent aujourd'hui cette possibilité d'exécution de peine et/ou la nécessité d'en faire formellement la demande.

Enfin, le réalisme impose la création d'une prison pour l'exécution des peines. Doit-elle pour autant être construite sur le territoire genevois ? La question mérite d'être posée. A l'instar de l'Ordre des Avocats de Genève, le PDC s'interroge sur la méthode du Conseil d'Etat qui accepte que la détention administrative des cantons latins soit exécutée à Genève, mais n'exige étonnamment pas de ces mêmes cantons qu'ils effectuent leur part en créant des places pour les détenus pénaux genevois. Quoi qu'il en soit, ce nouveau pénitencier devra être moins onéreux et redimensionné.

Le projet désastreux des Dardelles a été abandonné. Une nouvelle approche a été initiée sous l'impulsion du PDC. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Sébastien Desfayes, Député

COVID-19

La crise Covid-19 frappe violemment nos structures sanitaires, économiques et sociales. Sa violence laissera des cicatrices profondes pour nos économies et nos systèmes sociaux, les plongeant dans des difficultés durables.

Dans ce contexte, beaucoup s'interrogent sur la gestion de la crise par les exécutifs, celle-ci étant presque uniquement de leur ressort. Leurs prérogatives sont très larges, et ce, pas uniquement lorsqu'ils invoquent le droit d'urgence comme ce printemps pour le Conseil fédéral ou l'état de nécessité pour le Conseil d'État début novembre. Ils ont la main sur un dispositif puissant, bénéficiant des compétences de l'administration, les accompagnant pour décider vite et agir rapidement.

Ainsi, à l'heure de la deuxième vague, pourquoi la Suisse se retrouve-t-elle dans une des situations sanitaires les plus compliquées en comparaison européenne ? Nous qui sommes si fiers de notre médecine de pointe, de la qualité de notre système de santé et qui disposons de moyens financiers bien supérieurs à la moyenne européenne, comment avons-nous pu laisser la situation se dégrader si rapidement ?

C'est ce que nous souhaitons comprendre. En rappelant les positions et les actions du PDC de ces dernières semaines mais également en s'interrogeant, sous la plume de Bertrand Buchs, sur la séquence qui s'est ouverte depuis le déconfinement du mois de mai jusqu'à la deuxième vague.

La crise Covid-19 agit comme un *stress test* pour notre pays et l'Europe entière. Elle démontrera (ou non) notre capacité à faire face à l'imprévu et aux crises. Elle nous rappelle que depuis plus de 70 ans, nous n'avons connu ni pandémie importante, ni guerre, ni grave crise sociale, au regard de l'histoire. Cette période n'est sans doute pas terminée, mais la crise que nous traversons nous dit aussi sa fragilité.

Benoît Cerutti

COVID-19 : le PDC agit

Ces dernières semaines, le PDC a souvent communiqué à la presse son inquiétude face à la situation et proposé des mesures concrètes et efficaces pour enrayer la crise sanitaire et venir en aide aux acteurs économiques. Passage en revue.

Mesures sanitaires et protection de la sphère privée.

Le PDC a toujours reconnu la gravité de la situation sanitaire et les députés PDC se sont engagé pour débloquer les moyens financiers et humains nécessaires pour lutter contre la propagation du virus, notamment à travers le renforcement de la cellule de traçage Covid-19. Considérant que la santé doit rester une priorité, le parti a soutenu le Conseil d'État dans la gestion de crise en relevant malgré tout certains manquements.

Suite aux mesures intrusives annoncées par le Conseiller d'État Mauro Poggia, le PDC a rappelé les limites à ne pas franchir en matière de respect de la sphère privée et familiale. L'aggravation de la pandémie ne doit pas nous faire renoncer à nos valeurs démocratiques. L'empilement de mesures toujours plus liberticides ainsi que les messages anxiogènes adressés à la population ne peuvent créer que de la défiance. Le PDC s'est toujours refusé à cette surenchère ! Contrairement à d'autres pays, notre force réside dans la responsabilité individuelle et la solidarité collective, des principes qui nous ont guidés depuis le début de la crise.

Mesures économiques et sociales

Afin d'assurer un soutien économique et financier aux acteurs touchés par la crise, le PDC a souhaité que la session des 25 et 26 novembre du Grand Conseil soit principalement consacrée à la pandémie.

En effet, malgré la gravité de la situation sanitaire et le soutien nécessaire aux acteurs économiques touchés par la crise, de nombreux textes relatifs au Covid-19 sont toujours en attentes dans l'ordre du jour.

Le PDC a notamment déposé une motion pour le déplafonnement des APG pour les indépendants (M 2635) et une motion demandant au Conseil d'État d'intégrer la santé dans sa gestion des risques (M 2681).

De plus, un texte demandant la suppression de la taxe professionnelle 2020 dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration a été déposé début novembre. Les restaurateurs ont entrepris de gros efforts financiers pour s'adapter aux mesures sanitaires et le second semi-confinement pourrait être le coup de grâce si rien n'est fait pour les soutenir davantage et leur donner des perspectives d'avenir dans leur activité.

« D'une manière générale, nous considérons que l'heure n'est pas à l'austérité budgétaire en Suisse, nous avons besoin d'une politique anticyclique volontariste. »

La pandémie nous rappelle également l'importance des questions touchant à l'alimentation. Le PDC a donc proposé la création d'un crédit unique pour une aide à l'alimentation et la mise en place d'un système alimentaire territorial pour favoriser la consommation locale.

Enfin, nous avons réitéré nos appels à la Confédération pour une reprise en main de la gestion de la crise et une augmentation substantielle des aides à l'économie. Le Conseil fédéral ne peut pas se cacher derrière le fédéralisme pour refuser de mettre la main au porte-monnaie. La frilosité dans les mesures annoncées début novembre est incompréhensible et inadéquate au regard du faible niveau d'endettement du pays et des réserves financières à disposition, alors même que les entreprises suisses se battent pour survivre. Le PDC a donc demandé à la Confédération de renouveler les crédits COVID et si besoin de les transformer en aide à fonds perdus.

D'une manière générale, nous considérons que l'heure n'est pas à l'austérité budgétaire en Suisse, nous avons besoin d'une politique anticyclique volontariste. Il faut absolument préserver notre tissu économique pour espérer une relance rapide après la crise et limiter les dégâts sociaux et humains qui pèseront à long terme sur notre société. Les cantons ne peuvent pas mener seuls cette politique.

Enfin, une coordination des mesures au niveau de la région lémanique est nécessaire, notamment concernant la fermeture des commerces, sinon cela génère une distorsion de concurrence néfaste pour l'économie locale et des déplacements de population qui favorisent la propagation du virus.

Synthèse des communiqués de presse réalisée par Benoît Cerutti

COVID-19 : Histoire d'une crise prévisible

Au début de cette année, la COVID-19 nous a pris de court. Ce virus a été un mystère pour le corps médical et il a fallu inventer, tâtonner, faire preuve d'imagination, bref improviser.
Et cela a été fait et je dois dire bien fait.
Les soignants se sont fédérés, ont mutualisé leur compétence, ont retrouvé leur force de proposition et surtout l'État a laissé faire.
Cela a marché.
On a permis aux gens du terrain de décider. Fini la paperasse et les permissions à demander à une chaîne hiérarchique pléthorique.
Le laps de temps de mars à la fin de l'été, nous a permis d'accumuler des connaissances, de définir des protocoles de soin, d'affiner les prévisions épidémiologiques.
Au lieu de continuer à faire confiance, l'État a repris le pouvoir. Il est devenu sourd. Il a remis ses fonctionnaires en première ligne.
Adieu à l'intégration des médecins de famille, à l'aide qu'ils apportaient.
Adieu à l'expertise venant du terrain, re-bonjour à la bureaucratie et aux lobbys.
Nous savions et nous n'avons rien fait.
Nous savions qu'une deuxième vague allait arriver.
Nous savions que ce virus était dépendant de la météo.
S'il fait chaud et que nous pouvons rester dehors, c'était Ok. Mais dès que nous allions revenir à l'intérieur, il fallait immédiatement être prêt.
Un mois de septembre plus froid que d'habitude et la machine virale s'est remise en marche.
Nous savions que la deuxième vague serait potentiellement plus grave car touchant plus de monde car arrivant dans un environnement de baisse de l'immunité (saison) et de fatigue morale liée à la première vague.
Nous le savions car les virus se comportent toujours comme cela, tant qu'un vaccin ne permet pas d'arriver à une immunité collective.
Nous avions le temps de mettre au point des plans de bataille.
Et surtout de prendre le temps d'expliquer à la population le pourquoi des gestes barrières, leur utilité.
Toujours et toujours répéter le même message.
Nous le savions.
Et nous avons réussi à brouiller les messages.
Comment voulez-vous que la population suive ?
A chaque jour sa conférence de presse avec une surenchère dans les décisions. Si tu dis 10 jours, je vais dire 5 pour être le meilleur.
Nous savions que plus les décisions sont rapides, moins l'économie souffre (exemple de la Finlande).
Et nous avons réussi à nous endormir.
Résultat à l'heure actuelle nous avons perdu la bataille.
Le virus a gagné.
Il va falloir parer aux urgences. Faire des tris dans les hôpitaux et abandonner l'idée de faire un traçage des cas.
Et de nouveau les cantons auront démontré leur incompétence et il va falloir que la Confédération et surtout les professionnels reprennent la main.
Le problème c'est que ces mêmes professionnels qui ont été mis de côté et qui n'ont pas été écoutés, sont fatigués. Et ils n'ont plus la même énergie qu'au début de l'année.
On fera avec et on fera le maximum.
Alors une fois que nous serons sortis de cette tragédie, il faudra rendre des comptes.
Le parlement devra jouer son rôle d'organe de contrôle de l'Etat.
Pourquoi n'avez-vous pas anticipé la deuxième vague ?

«Au lieu de continuer à faire confiance, l'État a repris le pouvoir. Il est devenu sourd. Il a remis ses fonctionnaires en première ligne.»

Bertrand Buchs, Député

Entretien avec Sandro Vecchio

Président de la commission judiciaire du PDC

Avocat et juge suppléant au Tribunal administratif de première instance. Vice-président du PDC Genève, président de la commission judiciaire et membre du bureau du PDC Ville de Genève

Pouvez-vous nous présenter le fonctionnement de la commission judiciaire ?

La commission judiciaire est composée essentiellement de magistrats, d'avocats, de greffiers juristes et autres membres du pouvoir judiciaire affiliés au PDC. Elle regroupe actuellement environ 140 membres.

Pour comprendre son fonctionnement, il faut tout d'abord rappeler la procédure d'élection des magistrats du pouvoir judiciaire à Genève. Notre constitution prévoit que les magistrats du pouvoir judiciaire, soit du Ministère public, du Tribunal civil, du Tribunal pénal, du Tribunal de protection des mineurs, du Tribunal de la protection de l'adulte et de l'enfant, du Tribunal administratif du première instance, de la Cour de justice ainsi que de la Cour d'appel, soient élus par le corps électoral genevois, sous la forme d'un scrutin à deux tours.

La dernière élection générale a eu lieu ce printemps. Elle est le plus souvent tacite, c'est-à-dire que le nombre de candidats ne dépasse pas le nombre de postes à pourvoir. Pour y parvenir, une commission inter-partis, que j'ai l'honneur de présider depuis peu, réunit l'ensemble des forces politiques représentées au Grand Conseil et se charge de coordonner le processus. Ainsi, chaque parti, au sein de sa propre commission judiciaire, sélectionne des candidatures et les présente à la commission inter-partis. Le critère principal de sélection est la compétence du candidat. C'est la raison pour laquelle, l'inter-partis prend ses décisions à l'unanimité.

«Un juge ne représente pas une ligne partisane mais qu'il se charge de dire le droit et rendre la justice de manière impartiale.»

La commission judiciaire du PDC se charge donc d'évaluer puis de présenter des candidatures dont elle juge que les profils correspondent à la fonction.

La Constitution prévoit également que les candidats à un poste de magistrat doivent obtenir un préavis du Conseil supérieur de la magistrature, organe de surveillance du pouvoir judicaire.

Ce système pose la question de la politisation des juges. Que répondez-vous à cela ?

Certes, les juges sont présentés par des partis politiques mais ils restent le plus souvent en retrait des activités électorales et politiques.

Par ailleurs, il convient de rappeler qu'un juge ne représente pas une ligne partisane mais qu'il se charge de dire le droit et rendre la justice de manière impartiale. A aucun moment des orientations partisanes ne doivent entrer en considération dans son activité.

En comparaison internationale, ce système vous parait-il préférable ?

Oui, car il permet d'éviter l'écueil de la disjonction des formations et des parcours professionnels. En Suisse, les magistrats et les avocats ont la même formation et les premiers ont souvent pratiqué le métier d'avocat avant de devenir magistrat. Cela permet d'éviter les corporatismes qui minent l'activité du pouvoir judiciaire de certains pays. Les relations entre les avocats et les magistrats judiciaires sont ainsi plus fluides et basées sur un respect mutuel.

Comment évaluez-vous la qualité des magistrats PDC ?

Elle est excellente. Nous sommes d'ailleurs reconnus pour cela. Nos magistrats sont présents dans la quasi-totalité des juridictions. Ils sont reconnus pour la solidité de leurs compétences juridiques mais également leur sens de la modération, qualité essentielle à la fonction de juge.

Une question plus politique : dans les débats, revient souvent la question du recours à la détention administrative qui apparait comme contraire aux principes de justice. Quelle est votre analyse sur ce sujet ?

Certes, nous sommes parfois critiqués pour notre recours jugé comme excessif à la détention administrative par certains organismes internationaux. Cependant, il convient de nuancer certains éléments. Tout d'abord, la seule présence en situation irrégulière du point de vue de la loi sur les étrangers n'est pas suffisante pour placer une personne en détention administrative. Pour l'être, il faut par exemple qu'elle ait commis un crime au sens du Code pénal, qu'elle s'adonne au trafic de stupéfiants, qu'elle refuse de collaborer en vue de son refoulement ou qu'elle risque de disparaitre dans la clandestinité. En outre, chaque placement en détention administrative fait l'objet d'un contrôle par un juge dans les 96 heures. A aucun moment, quelqu'un n'est placé en détention administrative sans qu'un tribunal indépendant n'examine son cas.

Propos recueillis par Benoît Cerutti

IMPRIMERIE RIPARI Sàrl
Venez nous trouver, on va vous faire des imprimés de qualité !
Av. des Grandes-Communes 27 - 1213 Onex
Tél. 022 771 23 23 - Fax 022 771 41 12
E-mail : imp.ripari@bluewin.ch

Barthélémy Roch
Gestion immobilière
Fiduciaire
Barthélémy Roch
F.I. Fides Immo Sàrl
6, chemin du Moulin-de-Vert
1288 Aire-la-Ville
Tél. 022 850 00 15
Fax 022 850 00 15
roch.barthelemy@bluewin.ch

NICOLAS ROVINI SARL
GYPSERIE-PEINTURE-DECORATION
19 rue de la Maison-Forte - 1287 Laconnex Genève
Tél.: 022 756 11 07 - Fax : 022 756 14 54
Mobile : 079 423 32 54 - rovini@bluewin.ch

LOCATELLI
MAX ET SERGE LOCATELLI
ELECTRICITÉ – DEPUIS 1962
Rue de Genève 3
1225 Chêne-Bourg
Tél. 022 348 33 55
www.locatelli-electricite.ch
Installations électriques
courant fort et courant faible
Dépannage - SWISSCOM Partner
Domotique - Câblage informatique

le déménagement en douceur

BALESTRAFIC
Certifié Charte Qualité AGED 2011
17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - www.balestrafic.ch

BOCCARD PARCS et JARDINS SA
Une force de la nature.
Route de la Croix-en Champagne 6 - La Petite-Grave - 1236 Cartigny
Tél. 022 798 43 43 - Fax 022 791 05 52

BOSSON Combustibles SA
Ch. de la Marbrerie 6
CH - 1227 Carouge
Tél: 022.343.89.50
Fax: 022.343.14.41
Mail: info@bosson.ch
Web: www.bosson.ch
La chaleur
sous toutes ses formes
Mazout, diesel, carburants,
station service 24/24 et
révision de citernes.

Edouard BRUN & Cie S.A.
Agence immobilière
La dimension humaine
Rue Sillem 6 - CH-1211 Genève 6 - Tél. 022 718 19 60 - www.regiebrun.ch

Soutenez le PDC !

Vous partagez les idées de notre parti et de nos élus ?

N'hésitez pas à nous soutenir en faisant un don.
Vous contribuerez ainsi à aider le PDC à porter ses idées et valeurs lors des votations, des campagnes mais aussi tout au long de la prochaine législature.

Nous vous remercions chaleureusement !

Compte CCP: 17-43834-0
IBAN: CH82 0900 0000 1704 3834 0
Parti Démocrate-Chrétien du canton de Genève
Motif versement: don PDC Geneve (canton)